

**Signature de l'avenant  
N°5 ...**

**Le 16 Octobre 2007**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

L'avenant n°5 sur, les horaires élargis, à été signé jeudi 11 Octobre par Dominique Marin (Représentant Syndicale Sud Chimie Pharma sur le site d'Amilly). L'accord résulte de la concertation, sur le terrain, avec les différentes catégories de salariés concernés.

En effet, il s'est avéré que la majorité des salariés et des adhérents Sud étaient favorables au résultat de la négociation que nous avons engagée depuis plusieurs mois avec la direction du site de distribution.

Toutefois, Sud aurait souhaité éclaircir encore quelques points comme:

- Le forfait de 5 heures, renouvelable à souhait par la direction, pour la formation des intérimaires au poste de travail.
- l'éventuel dépassement des dix semaines en horaire décalé.
- Les orientations de la direction pour les investissements.

Lors de la dernière présentation de l'avenant aux élus CE, alors qu'il en était encore temps, nous souhaitions aborder le deuxième point afin de revoir à la hausse la prime de contrainte pour éviter de tomber dans cette facilité et obliger la direction à une réelle réflexion sur d'éventuels investissements de manière à revenir à une situation normale pour les salariés. Mais la CFDT s'y est vivement opposée prétextant que ce n'était pas le moment. La direction ne pouvait qu'être satisfaite de cette position.

« Parfois **la position** de certains syndicats nous dépasse ... ».

Malgré tout, cet avenant n'a qu'une validité de 13 mois et Sud fera un suivi sur le terrain pour veiller à ce que cet accord soit appliqué, comme il le doit, aux différentes catégories de salariés.

Vos élus Sud.